

CONTEXTE: Jusqu'à présent, notre établissement ne disposait que de l'oxycodone orodispersible, dont la forme galénique est particulièrement plébiscitée par les prescripteurs et infirmiers pour les patients. Cependant, l'oxycodone est controversé de par son caractère addictogène et des interactions médicamenteuses plus importantes par rapport à la morphine.



Avec la récente mise à disposition sur le marché de comprimés orodispersibles de petits dosages de morphine (de 1 à 5 mg), la place de l'oxycodone peut être rediscutée.

OBJECTIFS :

- Promouvoir le bon usage des morphiniques par la mise à disposition des petits dosages de morphine orodispersible, associée à l'envoi d'un message à l'ensemble de la communauté soignante les incitant à modifier leurs pratiques.
- Mesurer l'impact de cette communication avec un recul de 5 mois.

METHODE :

Une **communication** commune entre le CLUD (Comité de lutte contre la douleur) et la COMEDIMS (Commission du médicament et des dispositifs médicaux stériles) a été diffusée par mail aux prescripteurs en **juillet 2023**.

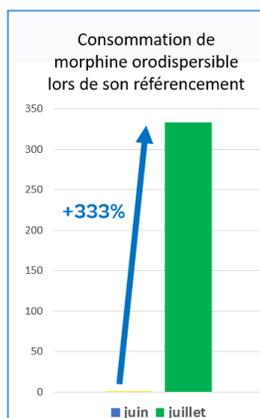


Une information orale a été faite auprès des référents du réseau douleur de l'établissement lors d'une de leur réunion trimestrielle.



Les consommations de morphiniques ont été extraites via le logiciel Business Objects® et les ordonnances via Sillage®.

RESULTATS :



Consommation de morphine orodispersible dès son référencement

Augmentation de 333% entre juin et juillet 2023, après la communication



Consommation d'oxycodone à libération immédiate (LI) 5mg était stable depuis 2020

Diminution de 29,8% entre 2022 et 2023.

1

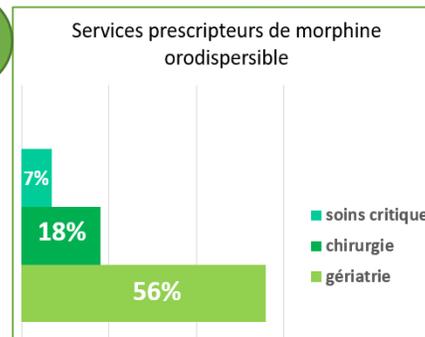
2

3

4

Services les plus prescripteurs:

- filière gériatrique à hauteur de 56%
- services de chirurgie à 18%
- services de soins critiques à 7%.



En gériatrie aigue:

- 19 ordonnances d'oxycodone en juin 2023
- 6 en octobre 2023

DISCUSSION/CONCLUSION :

La **communication a été efficace**, tout particulièrement dans certains services. Conscient du risque iatrogène accru chez leurs patients, **les gériatres ont majoritairement changé leurs prescriptions en faveur de la morphine**. En revanche, certains services de médecine n'ont peu ou pas évolué sur ce sujet. Ce travail sera donc à poursuivre auprès de tous les prescripteurs, notamment au cours de leur formation. Une nouvelle évaluation pourra également être menée à 1 an pour suivre l'évolution des prescriptions.